

CONTACTS

■ Tél. : 05 55 05 86 09

■ Mail : hemipass@chu-limoges.fr

■ Adresse :

HEMIPASS⁸⁷

Médecine physique et de réadaptation
CHU Jean Rebeyrol 1
Avenue du Buisson
87042 Limoges cedex

Membres de l'équipe intervenants en ETP

■ Médecin coordonnateur

■ Ergothérapeute

■ Neuropsychologue

■ Coordinatrice Enseignante
en Activité Physique Adaptée

HEMIPASS⁸⁷

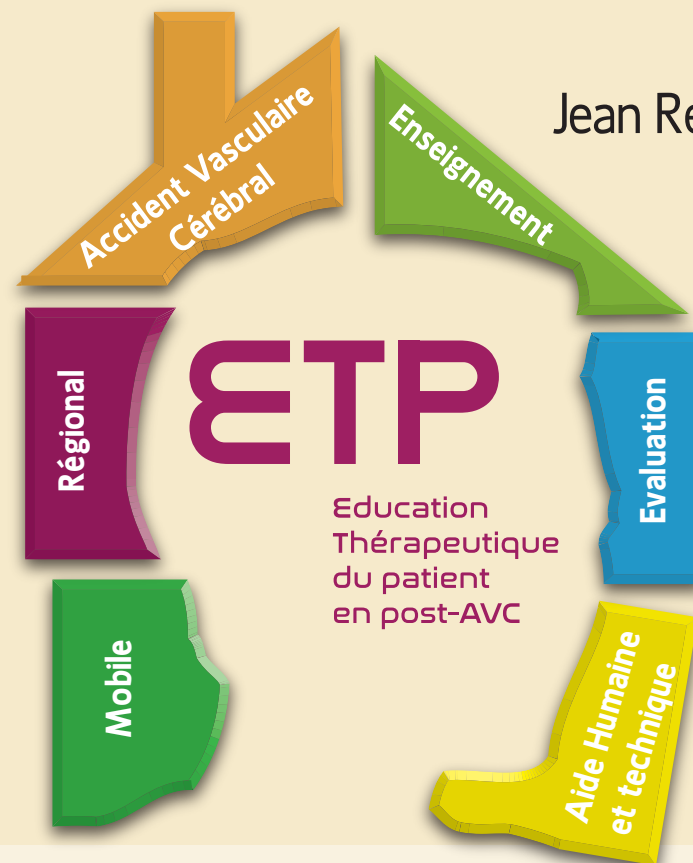
HEMiplégie, Prévention, Autonomie, Santé et Sécurité

EQUIPE MOBILE DE RÉADAPTATION

CHU

Jean Rebeyrol 1

MEDP-DS-025B - PAO 02-09



Pour les patients et leur entourage familial et professionnel
après un Accident Vasculaire Cérébral (AVC)

CHU Jean Rebeyrol

avenue du Buisson - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr

Comment participer à l'ETP ?

Patient/ Famille

Professionnel de santé

C'est simple !

Contactez directement l'équipe Hemipass87

Pour qui ?

- Les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral.
- Leur(s) aidant(s) familiaux ou professionnels.
- Vivant à domicile, en Haute-Vienne.
- Quelle que soit la date de survenue de l'AVC.

Qu'est ce que l'ETP ?

L'Education Thérapeutique du Patient vise à aider les patients à acquérir ou à maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec un AVC.

Comment ?

- Réalisation d'un diagnostic éducatif.
- Mise en place d'un programme individualisé après la définition des objectifs éducatifs.
- Participation à des ateliers d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- Suivi à domicile des objectifs d'éducation.



Objectifs de l'ETP post-AVC :

- Faire le lien entre l'AVC et les facteurs de risques.
- Gérer les séquelles (cognitives, motrices...) de la maladie dans l'ensemble des activités de la vie quotidienne et développer l'autonomie du patient.
- Développer chez les patients et leurs aidants des stratégies pour s'adapter aux nouvelles conditions de vie.
- Améliorer la qualité de vie et favoriser la participation sociale.

12 ateliers sont proposés :

- **Atelier 1 et 2** : Comprendre mon accident vasculaire cérébral pour agir.
- **Atelier 3** : Les troubles de communication et moyens de communiquer.
- **Atelier 4** : Les troubles cognitifs et leurs conséquences au quotidien.
- **Atelier 5 et 6** : Les bienfaits de l'Activité Physique.
- **Atelier 7** : Prévention des chutes.
- **Atelier 8 et 9** : Comment gérer mon traitement ?
- **Atelier 10** : Comment gérer ma fatigue ?
- **Atelier 11** : Parlons de nos occupations.
- **Atelier 12** : Adapter son alimentation à la suite d'un AVC.
- **Module spécifique** : Réapprentissage aux déplacements (incluant l'évaluation avant la reprise de conduite automobile post-AVC).

Ces ateliers se déroulent de façon collective ou individuelle.

Ils ont lieu sur différents secteurs du département.

A leur terme, une évaluation des compétences acquises est réalisée à domicile.

Le dispositif est financé par l'ARS.

Aucune participation financière n'est demandée aux personnes.